

**Attestation sur l'honneur conforme aux articles L822-1, L822-2, L822-3, R8222-1, D8222-5, D8222-7, D8222-8 du code du travail relatifs à la lutte contre le travail dissimulé**

**Attestation**

Je soussigné Grégory BIERRY,

⇒ Agissant en qualité de directeur général de l'entreprise et étant investi des pouvoirs nécessaires pour signer valablement la présente attestation

⇒ Certifie sur l'honneur :

- Que les prestations sont réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L34243-2, L1221-10, L1221-13 et R3243-1 du code du travail.
- Que l'entreprise n'emploie pas de salariés étrangers démunis de titre les autorisant à exercer une activité en France, conformément au décret du 11 mai 2007.


Fait à CORVOL L'ORGUEILLEUX,


Le 11 avril 2018


Grégory BIERRY

Directeur général



 03 86 29 94 94

 03 86 29 94 95

 Quartier de la Gare / 58460 CORVOL - L'ORGUEILLEUX

SAS au capital de 500 000 € - NAF 4941A - N° TVA INTRA : FR 57 393 635 230